

COMMUNE DE JONQUERETTES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERA CONSEIL MUNICIPAL 2023

Envoyé en préfecture le 10/11/2023

Reçu en préfecture le 10/11/2023



ID: 084-218400554-20231026-431020232-DE

Séance du 26 octobre 2023

L'an deux mille vingt- trois à 20 heures et 30 minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Daniel BELLEGARD, MAIRE

Présents:

Daniel BELLEGARDE, Dominique ANCEY Yves CAIRON Lydie AMEVET, Marc MUSCAT, Dominique MAIRE, Sandrine GAS Jean Marie POUWELS Natacha BENALI

Pouvoirs:

Pascale VERHNES à Marc MUSCAT
Patrice RUBEAUX à Dominique ANCEY
Daniel LECUYER à Yves CAIRON
Patrick POUDEVIGNE à Daniel BELLEGARDE
Annie GAT à Lydie AMEVET

Absent (e)s excusées : Gilbert CHAZAL, Marie VITALI, Lydia ZIADE, Brigitte NEF

Date de convocation : 20 octobre 2023

MEMBRES EN EXERCICE : 19 MEMBRES PRESENTS : 10

POUVOIR: 5

Secrétaire de séance : Lydie AMEVET

<u>DEL 41-2023</u> : APPROBATION ACTEE II – programme d'action des collectivités pour l'efficacité énergétique

Le programme Action des Collectivités Territoriales pour l'Efficacité Energétique (ACTEE) porté par la Fédération Nationale des Collectivité Concédantes et Régies (FNCCR) vise à faciliter le développement des projets d'efficacité énergétique et de substitution d'énergies fossiles par des systèmes énergétiques du patrimoine public sont ainsi disponibles et sont cumulables avec d'autres dispositifs.

Des financements pour les études et pour des actions de coopération pour la rénovation énergétique du patrimoine public sont ainsi disponibles et sont cumulables avec d'autres dispositifs.

Le Fonds CHENE est le principal outil de financement des collectivités pour la rénovation de leur parc tertiaire, au sein d'ACTEE+(PRO-INNO-66) troisième édiction du programme créé par arrêté interministériel le 28 novembre 2022

Le délai de réalisation du programme « ACTEE+ » s'étend de septembre 2023 à décembre 2026

La Communauté d'Agglomération du Grand Avignon va être candidate et intégrer le groupement coordonné par le Syndicat d'Energie Vauclusienne (SEV) pour permettre de bénéficier de cet appel à Projets pour son patrimoine bâti et celui de seize communes du territoire .

Le SEV84 regroupe l'ensemble des candidatures pour les EPCI du Vaucluse et les communes gardoises du Grand Avignon (entente avec le SMEG). Le Grand Avignon fera le lien entre SEV et les 16 communes, en coordonnant techniquement les projets et distribuant les financements (2023 à 2026)



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERA CONSEIL MUNICIPAL 2023 ID: 084-218400554-20231026-431020232-DE

Envoyé en préfecture le 10/11/2023 Reçu en préfecture le 10/11/2023

Publié le



REPUBLIQUE FRANCAISE DEPARTEMENT DU VAUCLUSE **COMMUNE DE JONQUERETTES**

DEL 41-2023

Par conséquent, pour bénéficier des financements, la Communauté d'Agglomération du Grand Avignon candidate, s'engage à réaliser les études correspondants (audits, prestations de maîtrise d'œuvre, SDIE et autres) afin de mettre en œuvre sa stratégie de rénovation énergétiques globale et efficace des bâtiments.

- Saison 1 (dépôt le 25 juillet 2023) : la 1ère candidature ACTEE a concerné Le Pontet, Sauveterre, Velleron, Saze et les services techniques du Grand Avignon
- Saison 2 (dépôt le 3 novembre 2023) : en plus des collectivités précédentes, le programme ACTEE sera proposé à toutes les autres communes du Grand Avignon

Considérant l'intérêt pour la commune d'élaborer notamment un schéma directeur immobilier (SDIE) permettant de prioriser des travaux d'amélioration de la performance énergétique et, le cas échéant, de s'engager sur d'autres outils ou prestations du programme ACTEE

Dans une logique de Programme Pluriannuel d'Investissements, le SDIE permet de phaser les projets et d'élaborer une vraie stratégie immobilière, financière et énergétique du patrimoine. Ce SDIE qui permet d'avoir un visuel complet par bâtiment, serait également une opportunité d'intégrer une étude de mix énergétique par bâtiment (ex : solarisation des toitures et parkings)

Le Conseil municipal, oui le Maire, après en avoir délibéré,

- > APPROUVE le dépôt d'un dossier de candidature « saison 2 du programme ACTEE » intégrant, dans le cadre d'un groupement de commande, notamment la réalisation d'un schéma directeur immobilier pour la commune et le cas échéant d'autres outils ou types de prestation du programme
- > DONNE pouvoir au Maire ou son représentant à signer tous les actes associés à l'exécution de cette décision

Pour	Contre	Abstention	
15	/	/	

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessous.

Secrétaire de séance

Lydie AMEVET

Le Maire

Le Maire, Daniel BELLEGARDE

Certifie le caractère exécutoire de cet acte compte tenu de la transmission en Préfecture et sa publication Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication.